



Le SYNMAAD s'oppose au report de l'âge légal des remplaçants

Le SYNMAAD soutient l'action menée par l'AFIHGE, l'ISNI et les différentes organisations d'interne en médecine opposés au projet de réforme visant à différer l'obtention des licences de remplacement.

Le remplacement est souvent un premier contact avec l'exercice libéral. Il permet à nos jeunes confrères de découvrir l'exercice libéral et ses liens étroits avec l'hospitalisation privée. Il permet d'approfondir les vertus du travail en relation avec les autres spécialités médicales et chirurgicales. C'est souvent en remplaçant que nous découvrons et approfondissons les bienfaits de la prise en charge des patients en lien avec leur médecin généraliste. Cette coordination est un facteur clé de la qualité de la prise en charge. Mais remplacer en gastro-entérologie libérale, c'est aussi découvrir l'exercice de groupe qui sied à notre spécialité. Remplacer c'est aussi comprendre les arcanes de l'exercice libéral non enseigné sur les bancs de la faculté. Remplacer c'est également découvrir qu'un médecin libéral est à la fois médecin et chef d'entreprise.

Alors qu'un interne peut accéder à des gardes de spécialités dès son 3^{ème} trimestre, ce projet de réforme viserait à différer l'autorisation de remplacer en libéral qu'en dernière année d'internat. Le SYNMAAD s'étonne de ce deux poids deux mesures et rappelle que les remplaçants en gastroentérologie sont le plus souvent encadrés par des seniors.

Le SYNMAAD appelle les décideurs de ce projet à plus de mesure. Laissons aux internes le choix de parfaire leur formation professionnelle en leur ouvrant plus largement les portes des stages en médecine libérale mais également en maintenant les conditions actuelles leur permettant d'accéder à une licence de remplacement dès la fin de leur 5^{ème} semestre. Notre avenir est le leur. Ne l'oubliez pas !

Docteur Franck DEVULDER
Président du SYNMAAD

Contact presse : Dr F. DEVULDER – 06.14.09.64.56